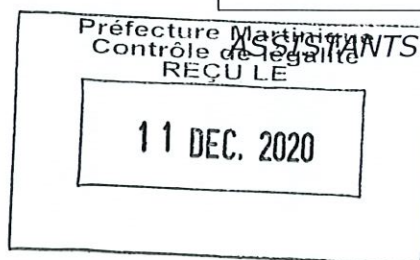




EXTRAIT N°68/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2020

<p>Date de convocation : Le 01 décembre 2020</p>	<p>la</p>	<p>L'an deux mil vingt et le sept du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR.</p>
<p>Nombre de conseillers municipaux En exercice</p>	<p>33</p>	<p>PRESENTS : <u>Adjoint</u>s : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Michèle, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,</p>
<p>En début de séance :</p> <p>Présents</p> <p>Procurations</p> <p>Absents</p> <p>Excusés</p>	<p>26</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>0</p>	<p><u>Conseillers municipaux</u> : M. BELLIARD Alain, M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. DELPHIN Laurent, Mme FRANCOIS Francine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE-MORVILLIER Marie Clarisse.</p>
<p>En cours de Séance :</p> <p>Présents</p> <p>Procurations</p> <p>Absents</p> <p>Excusés</p>	<p>26</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>0</p>	<p>ABSENTS EXCUSES : Mme MENCE Marielle, (procuration à M. DELPHIN Laurent), M. PALIX Pierre (procuration à Yan MONPLAISIR), M. MARLET Daniel (procuration à M. MARLET Camille)</p> <p>ABSENTS NON EXCUSES : Mme LARAIRIE Sylvia, Mme CARDOU Josiane, M. ADELAIDE Michel, M. SAINT-HONORE Laurent.</p>



ABSENTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), M. Pascal QUIONQUION (DGA2), Mme Claudine NELLA (DGA3), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), M. Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-José BEAUJOLAIS pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

CREATION DE LA COMMISSION PREVENTION, SECURITE

Le maire expose :

En vertu de l'article L2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises. Présidées par le maire qui en est président de droit, ou par un vice-président si le maire est absent ou empêché, la composition de ces commissions respecte le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Aux dix commissions communales créées au conseil municipal du 27 juillet 2020, le maire propose d'y ajouter la commission prévention, sécurité (à distinguer des commissions communales et intercommunales pour la sécurité et l'accessibilité créées par le Préfet : article 28 du décret 95-260 du 8 mars 1995).

En effet, la prégnance des problématiques de sécurité sur le territoire communal, la nécessité pour la police municipale de disposer d'élus référents, en cas d'empêchement ou d'absence du maire, s'agissant notamment de la prévention de la délinquance et de la sécurité des personnes et des biens, sont autant d'éléments qui militent en faveur de la création de cette commission.

Dans cette optique, il est proposé créer la commission précitée, composée, à la représentation proportionnelle.

.....

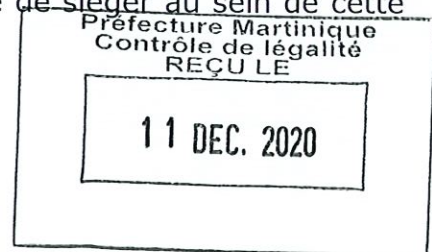
Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER la création de la commission communale « prévention, sécurité »

DE DESIGNER les élus dont les noms suivent en vue de siéger au sein de cette commission :

M. Daniel MARLET.
Mme Francine FRANCOIS
Mme Anne-Caroline DUCADOS
M. Jean-Christophe ROSELET
M. Johan THELESTE
M. Sylvie LARAIIE
M. Laurent CACLIN



Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

Fait à Saint-Joseph, le 07 décembre 2020



Pour le Maire, et par délégation

1^{er} Adjoint

Claude ADELE